

SESSIONI URDINARIA DI U 2018 U 4 DI LUGLIU DI U 2018

N° 2018/ 025

MUZIONI CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU

- <u>DIPUSITATA DA</u> : LUIGGI DELOGU

U GRUPPU « Custruimu l'avvene »

- <u>UGHJETTU</u>: MOTION DE SOUTIEN AUX BACHELIERS BRETONS

VU l'art.26 et l'art.27 du pacte international relatif aux droits civils et politiques adopté par l'Organisation des Nations Unies, signé par la France en 1966 puis ratifié en 1980 ;

VU la signature de la Charte Européenne des langues régionales ou minoritaires par la France le 7 mai 1999 ;

CONSIDERANT la langue bretonne comme faisant partie intégrante de l'identité du peuple breton ;

CONSIDERANT la possibilité donnée à des bacheliers basques de passer des épreuves dans leur langue natale au sein du rectorat de Bordeaux ;

CONSIDERANT la rédaction de 15 copies en langue bretonne pour la matière « Mathématiques » durant l'épreuve du Baccalauréat ;

CONSIDERANT la possibilité de corriger ces copies grâce à un nombre de locuteurs bretons suffisant au sein des correcteurs de l'Académie de Rennes ;

CONSIDERANT la non prise en compte des parties rédigées en breton par le rectorat ;

CONSIDERANT que la ratification de la Charte Européenne des langues régionales ou minoritaires par la France n'est toujours pas accomplie ;

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

EXPRIME un soutien entier et fraternel à destination des lycéens ayant rédigés leurs copies en langue bretonne ;

CONDAMNE les instructions exprimées par l'Académie de Rennes à l'encontre des correcteurs ;

CONDAMNE la position jacobine et répressive de l'Etat français vis-à-vis des langues régionales et minoritaires allant à l'encontre des Droits universels et inaliénables des Hommes ;

DEMANDE au ministère de l'Education Nationale de permettre une dérogation afin que les copies rédigées en langue bretonne par ces 15 lycéens puissent être corrigées de manière équitable vis-à-vis d'une copie rédigée en langue française ;

DEMANDE à l'Etat français de mettre en œuvre les mesures nécessaires à la ratification de la Charte Européenne des langues régionales ou minoritaires ;